

Préface

A chaque nouvelle génération, il convient d'apprendre et de réapprendre les valeurs et les pratiques démocratiques afin de répondre de manière opportune aux enjeux du moment.

Les valeurs et les compétences civiques, et notamment la manière de les cultiver et de favoriser leur développement chez les citoyens, suscitent un intérêt croissant depuis quelques années, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Cette tendance est apparue après la chute du communisme alors que l'Europe de l'Est était le théâtre d'une (re)naissance du point de vue démocratique. Elle reflète également l'inquiétude des démocraties plus anciennes des deux côtés de l'Atlantique face à l'apathie politique croissante et la défiance des citoyens, en particulier des jeunes générations, à l'égard de la classe et du processus politiques.

En Europe comme aux Etats-Unis, on sait parfaitement que la démocratie n'est pas chose acquise. Pour la renforcer, il ne suffit pas d'encourager la participation aux processus formels tels que le vote ; il faut promouvoir une forme d'association, ou « mode de vie »¹, ancrée dans la vie locale et les relations sociales. Les organisations de la société – administrations relevant des ministères nationaux ou régionaux, collectivités locales, municipalités, organisations non gouvernementales (ONG) et fondations privées – ont donc un rôle essentiel à jouer, aux côtés du gouvernement, pour promouvoir les valeurs et les pratiques démocratiques.

C'est un fait reconnu de longue date que les écoles et les universités ont une contribution importante à apporter pour défendre les institutions et les pratiques démocratiques. Les écoles sont en effet des institutions d'utilité collective par excellence. Elles sont au cœur de la vie locale, à la fois physiquement et socialement. Avec les établissements d'enseignement supérieur, elles forment un « sous-système stratégique » qui, peut-être plus que tout autre, est à même d'infléchir le fonctionnement de la société tout entière.

Pourtant, malgré cette reconnaissance théorique, le potentiel civique des écoles et des universités n'est pas toujours exploité dans la réalité. Les travaux de recherche menés en Europe suggèrent l'existence d'un « écart de conformité » considérable entre les intentions politiques et la pratique effective, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'éducation². De façon similaire, malgré l'intérêt considérable que suscite aux Etats-Unis « l'apprentissage par le service » (*service learning*), les écoles et les universités américaines ont tendance à mettre l'accent sur les bénéfices

1. Dewey, J., *Democracy and Education: An Introduction to the Philosophy of Education*, Macmillan, New York, 1916.

2. Bîrzéa, C., Kerr, D., Mikkelsen, R., Froumin, I., Losito, B., Pol, M. et Sardoc, M., *Etude paneuropéenne des politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2004.

à tirer au niveau académique plutôt que sur la possibilité de promouvoir les valeurs et les pratiques démocratiques³.

Par ailleurs, il existe bien des partenariats entre l'école (ou l'université) et la collectivité, aux Etats-Unis notamment, mais peu d'exemples de partenariats qui mettent en commun les ressources des écoles, des universités, des membres de la société et des organisations locales sur des questions d'intérêt commun, que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe. Or, ce type de partenariat pluridimensionnel est à même d'apporter des avantages considérables à chacune des parties prenantes. Ainsi, les communautés locales peuvent aider les universités à valider leurs travaux académiques par une mise en pratique dans la réalité de tous les jours, rendant ainsi l'apprentissage plus pertinent. Les étudiants en sociologie peuvent être amenés à comprendre le problème complexe des sans-abri en collaborant avec des professionnels qui interviennent auprès de ce public plutôt qu'en lisant tel ou tel livre d'étude. Les établissements scolaires peuvent mettre leurs locaux et leurs installations à disposition d'associations locales et ainsi devenir un lieu d'activité sociale. Quant aux universités, elles peuvent apporter une assistance technique et leur expertise pour aider les écoles et la collectivité à résoudre leurs problèmes.

Tout partenariat entre l'école, la collectivité et l'université qui entend réaliser son potentiel civique doit se placer dans une perspective différente de celle adoptée par les projets bilatéraux entre l'école (ou l'université) et la collectivité. Tout d'abord, il convient de mettre l'accent sur le développement des compétences et des aptitudes civiques des participants, ainsi que sur la résolution de problèmes spécifiques. Ensuite, il est nécessaire d'établir des relations de réciprocité entre les établissements scolaires, les universités et la communauté locale, au lieu d'adopter les modèles hiérarchiques ou unilatéraux habituels. Enfin, il convient de se focaliser autant sur le processus de résolution des problèmes que sur le produit ou le résultat visé. Une telle approche ne requiert pas la création de programmes de portée locale entièrement nouveaux ; il suffit de donner aux programmes existants une dimension plus participative et inclusive (par exemple, en reconnaissant et en plaçant sur un pied d'égalité les contributions respectives des différents partenaires, et en encourageant les collectivités à jouer un rôle plus actif dans la définition et la solution de leurs problèmes, tout en leur en donnant les moyens), et d'intégrer systématiquement des éléments participatifs et inclusifs lors de l'élaboration des nouveaux programmes.

3. Colby, A., Ehrlich, T., Beaumont, E. et Stephens, J., *Educating Citizens: Preparing America's Undergraduates for Lives of Moral and Civic Responsibility*, Jossey-Bass, San Francisco, 2003 ; Hartley, M. et Soo, D., « Building democracy's university: university–community partnerships and the emergent civic engagement movement », in Tight, M., Mok, K.H., Huisman J. et Morphew, C.C. (dir.), *The Routledge Handbook of Higher Education*, Routledge Press, New York, 2009, p. 397-408.

Introduction

Cet ouvrage met en lumière le potentiel des partenariats entre l'école, la collectivité et l'université pour résoudre des problèmes sociaux et promouvoir les valeurs et les pratiques démocratiques à l'échelle locale en Europe et aux Etats-Unis.

Il s'attache à promouvoir ce type de partenariat, en expliquant comment ce dernier peut être construit et développé, quels problèmes peuvent être rencontrés et comment on peut y faire face.

La publication s'adresse aux décideurs politiques et aux praticiens de l'éducation en milieu scolaire comme universitaire, aux organisations de la société civile et aux associations locales, ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics et des administrations locales des deux côtés de l'Atlantique qui ont pour vocation de promouvoir la citoyenneté démocratique et l'engagement civique.

Elle s'inspire de pratiques issues des deux continents et montre comment celles-ci peuvent s'enrichir mutuellement. Elle est le fruit d'une collaboration continue entre des auteurs et des chercheurs européens et américains, lancée et soutenue par le Conseil de l'Europe dans le cadre de son programme d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, en coopération avec le Consortium international pour l'enseignement supérieur, la responsabilité civique et la démocratie.

La collaboration intercontinentale est un phénomène relativement nouveau dans ce domaine, qui peut se révéler problématique, en raison notamment de traditions terminologiques différentes. Les termes «droits de l'homme» et «éducation aux droits de l'homme», par exemple, sont courants en Europe, mais beaucoup plus rares dans le contexte américain, où l'on rencontre plus fréquemment les termes et expressions «droits civiques», «équité» et «diversité». De même, l'adjectif «civique», dans des expressions telles que «partenariat civique» ou «engagement civique», a généralement un sens beaucoup plus large aux Etats-Unis qu'en Europe. Ainsi, outre-Atlantique, l'association de plusieurs entreprises en vue de la construction d'un nouveau centre d'activités de loisirs peut être qualifiée de partenariat «civique», simplement parce que le centre est destiné à des membres de la population et non pas parce qu'il s'agit, sous une forme ou une autre, de droits et de responsabilités liés à la citoyenneté démocratique.

La nécessité de mettre en lumière ces différences importantes en matière de langage et d'éviter tout malentendu éventuel sur le plan conceptuel a dans une certaine mesure contribué au choix de la terminologie et de la structure de cette publication. En premier lieu, afin d'éviter toute confusion, les expressions «éducation à la citoyenneté démocratique» et «ECD» sont utilisées comme des termes génériques qui recouvrent la dimension de l'«éducation aux droits de l'homme», qualifiée en tant que telle en Europe. Dans la littérature européenne, la promotion de la «démocratie» va de pair avec la promotion des «droits de l'homme». Il ne faut néanmoins

pas voir dans l'absence apparente de référence aux « droits de l'homme » une tentative de minimiser l'importance de cette distinction, mais une réponse à la nécessité d'utiliser un langage univoque qui facilite la compréhension intercontinentale.

En deuxième lieu, l'expression « partenariat pour l'ECD » est utilisée pour refléter la dimension particulière des partenariats civiques qui se fondent sur la notion d'« éducation à la citoyenneté démocratique », développée par le Conseil de l'Europe (c'est-à-dire des partenariats qui visent non seulement à atteindre des objectifs spécifiques mais aussi à promouvoir de manière générale les valeurs et les pratiques démocratiques – et celles des droits de l'homme) et pour les distinguer des partenariats civiques, au sens large d'usage aux Etats-Unis. Les partenariats pour l'ECD peuvent revêtir des formes diverses et variées ; les partenariats entre l'école, la collectivité et l'université ne sont qu'une forme parmi d'autres.

Enfin, il nous a semblé important d'introduire une dimension narrative explicative dans la trame de la publication, outre les orientations concrètes qui y sont données.

Cet outil s'ouvre sur une analyse des raisons pour lesquelles la citoyenneté figure aujourd'hui au premier rang des préoccupations politiques en Europe et aux Etats-Unis, puis présente la façon dont le Conseil de l'Europe répond à ces préoccupations à travers ses activités sur l'éducation à la citoyenneté démocratique – processus éducatif qui se déroule tout au long de la vie et qui consiste à former des citoyens démocratiques par la pratique de la démocratie. La différence avec la notion d'« apprentissage par le service » (*service learning*) et d'autres méthodes scolaires et universitaires adoptées aux Etats-Unis pour encourager l'engagement civique sont ensuite examinées.

La partie suivante explique pourquoi il est nécessaire d'instaurer de nouvelles formes de partenariats civiques qui rapprochent les écoles et les universités des associations et organisations locales ; elle identifie les éléments constitutifs de ce type de partenariat, ainsi que les critères de réussite.

Enfin, le fonctionnement des partenariats entre l'école, la collectivité et l'université dans la pratique est analysé, en particulier la manière dont ils se construisent et les éléments qui assurent leur bon fonctionnement. Deux études de cas approfondies (une pour l'Europe et une pour les Etats-Unis) viennent clore cette analyse. Nous avons décidé de nous limiter à ces deux exemples car nous n'en sommes qu'aux prémices de ce type de partenariat, en plein développement. Nous espérons que cet outil, par les bonnes pratiques qu'il présente et la démarche progressive qu'il adopte, inspirera les partenaires potentiels.

Chapitre 1

La nécessité d'une démocratie plus durable

1.1. Pourquoi la question de la citoyenneté est-elle importante ?

A chaque nouvelle génération, il convient d'apprendre et de réapprendre les valeurs et les pratiques démocratiques afin de répondre aux problèmes pressants du moment. Si l'on veut que les citoyens soient des membres à part entière, pleinement actifs, de la société, il faut non seulement leur donner la possibilité d'œuvrer main dans la main dans l'intérêt général, mais aussi respecter tous les points de vue, même divergents, participer au processus politique formel et cultiver l'habitude et les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme dans la vie et les activités de tous les jours. Les citoyens auront alors le sentiment d'être des membres utiles, reconnus, de leur communauté, des membres à même de participer à la société et d'influer sur le cours des choses.

Ces dernières années cependant, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, l'inquiétude s'est faite grandissante quant au niveau d'attachement des citoyens aux idéaux et aux valeurs démocratiques et quant à leur disposition à participer aux pratiques et aux processus démocratiques. Au Royaume-Uni⁴ par exemple, des chercheurs ont observé l'existence de ce qui est aujourd'hui qualifié de « génération du millénaire », c'est-à-dire des jeunes qui s'intéressent peu à la politique, notamment la politique politicienne, qui ne croient pas ou peu en l'utilité du vote et qui sont systématiquement déçus par les gouvernements.

En Europe, on a tendance à considérer que la démocratie est menacée par des forces aussi diverses que la mondialisation, le terrorisme international ou les conséquences de la récession économique, ainsi que par l'évolution démographique générale et les migrations, en particulier dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne (UE) et du processus d'intégration européenne, sans parler des conflits ethniques, du nationalisme et de l'essor de l'antisémitisme, de la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, ainsi que d'une connaissance insuffisante du fonctionnement des institutions européennes.

De façon similaire, aux Etats-Unis, le sentiment de malaise quant à l'état de la démocratie s'est développé au cours des vingt dernières années en raison notamment de plusieurs facteurs, dont une connaissance très limitée des rouages du gouvernement, un pourcentage accru de citoyens sceptiques à l'égard d'un gouvernement qu'ils pensent contrôlé par des intérêts particuliers, et des taux de participation électorale plus bas que jamais. La désaffection de la jeunesse américaine pour la politique

4. Pirie, M. et Worcester, R., *The Millennial Generation*, Adam Smith Institute, Londres, 1998.

est un aspect particulièrement préoccupant. Les données de l'Institut de recherche sur l'enseignement supérieur de l'université de Californie, Los Angeles (Ucla), qui observe l'évolution des tendances chez quelques centaines de milliers d'étudiants de première année, montrent que le pourcentage de nouveaux étudiants qui estiment qu'il est important de suivre les développements politiques est passé de 57,8 % en 1966 à 25,9 % en 1998, même si des statistiques plus récentes suggèrent un regain d'intérêt pour la politique.

Face à de tels enjeux, il est devenu évident que même si la démocratie a jusqu'ici eu une certaine capacité de résistance, rien ne garantit qu'elle puisse survivre à l'avenir sans une aide extérieure. La promotion de la citoyenneté démocratique – ou de « l'engagement civique », selon l'usage en vigueur aux Etats-Unis – est donc devenue une priorité, en Europe comme aux Etats-Unis.

1.2. Quel est l'intérêt de la notion européenne d'« éducation à la citoyenneté démocratique » ?

En Europe, l'expression « éducation à la citoyenneté démocratique » renvoie à un ensemble de pratiques et activités éducatives qui visent à encourager et à aider les populations à jouer un rôle actif dans la vie démocratique et à exercer leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens de la société⁵.

Dans de nombreux pays, l'usage de cette expression marque un tournant radical par rapport aux formes traditionnelles d'éducation civique, notamment parce que l'éducation à la citoyenneté démocratique met l'accent sur la participation active, l'apprentissage par la pratique, l'éducation tout au long de la vie, le travail en partenariat et la collaboration et la réciprocité entre les enseignants et les apprenants.

La notion d'éducation à la citoyenneté démocratique est apparue à la suite de la seconde guerre mondiale en réaction aux horreurs vécues ; elle s'est étoffée et développée alors que plusieurs pays européens connaissaient des transformations radicales et que les démocraties de longue date, mais aussi les démocraties (re)naissantes de l'Europe de la fin du XX^e siècle, se trouvaient face à de nouveaux enjeux extrêmement complexes. Le Conseil de l'Europe, la plus ancienne et la plus grande organisation intergouvernementale en Europe, qui compte aujourd'hui 47 pays membres, a été la figure de proue de ce mouvement et a « officialisé » le concept avec son projet sur l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD), lancé en 1997 à la suite du 2^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Ce projet vise à identifier les diverses capacités que doivent posséder les citoyens pour participer

5. « L'éducation à la citoyenneté démocratique » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité et de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit. Cette définition est tirée de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme adoptée dans le cadre de la Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres (www.coe.int/educ).

pleinement à la société, la manière dont ces capacités sont acquises et les méthodes par lesquelles elles peuvent être transmises à autrui.

La première phase du projet ECD (1997-2000) a été conçue comme un projet exploratoire destiné à élaborer des concepts, des définitions et des stratégies. La deuxième phase (2001-2004) a été consacrée à l'élaboration de politiques, à la création de réseaux, ainsi qu'à des actions de communication et de diffusion, donnant une place de plus en plus importante aux droits de l'homme. La troisième phase du projet (2006-2009) s'est concentrée sur les politiques, la gouvernance démocratique de l'école et la formation des enseignants, et en particulier sur l'élaboration d'outils et de manuels pratiques⁶. L'actuel programme (2010-2014) s'attache à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, à promouvoir l'établissement de partenariats et de réseaux, et à mettre en pratique les instruments du Conseil de l'Europe.

Le projet ECD a d'emblée inauguré la pratique du partenariat social en réunissant différents partenaires (gouvernements des Etats membres, agences des Nations Unies, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), Union européenne, différents secteurs du Conseil de l'Europe, ONG, universitaires et fondations), le Conseil de l'Europe partant du principe que l'éducation à la citoyenneté démocratique est une tâche complexe aux multiples facettes qui ne saurait être laissée aux seules institutions formelles et qui exige au contraire la participation de tout un éventail d'acteurs et d'organismes, formels comme informels, du secteur public comme de la société civile.

L'idée de l'EDC puise dans une variété de pratiques éducatives innovantes qui ont été conçues pour répondre aux enjeux alors posés à la démocratie dans différents pays, régions et communes d'Europe : éducation aux droits de l'homme, mais aussi éducation à la paix, éducation interculturelle et éducation à la citoyenneté mondiale. Ces pratiques sont le reflet des différentes priorités qui existent dans divers contextes européens et s'appuient sur les activités des gouvernements et des ONG nationales et internationales. Elles coexistent avec des formes plus traditionnelles d'éducation civique, auxquelles elles sont en même temps intégrées. Elles peuvent différer par leurs orientations et leur mise en œuvre, mais leurs objectifs à long terme sont très proches et visent tous à instaurer des formes durables de démocratie fondées sur le respect des droits de l'homme et la prééminence du droit. Chacune de ces formes d'éducation peut donc être considérée comme une contribution particulière à l'objectif global de l'éducation à la citoyenneté démocratique, celle-ci étant en quelque sorte l'expression « mère » pour désigner toutes les pratiques éducatives qui visent à atteindre cet objectif⁷.

6. Pour plus d'information, voir le site web du Conseil de l'Europe : www.coe.int/edc.

7. Duerr, K., Spajic-Vrkas, V. et Martins, I.F., *Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.

Le projet ECD s'articule autour des trois valeurs fondamentales historiques du Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit. La participation active est également un élément central – c'est-à-dire le rôle que peuvent jouer les individus dans le processus démocratique, à la fois de manière formelle et à travers les activités et institutions de la société civile. Concrètement, donc, il s'agit de donner aux citoyens les connaissances, la compréhension, le savoir-faire et les attitudes qui les aideront à jouer un rôle efficace dans la société, que ce soit au niveau local, national ou international. Pour ce faire, il convient tout d'abord de les aider à développer un sentiment d'appartenance et à se considérer comme des membres à part entière de la société, dotés des mêmes droits et des mêmes responsabilités qu'autrui, à même d'infléchir le cours des choses. Il faut ensuite que les citoyens acquièrent un minimum de connaissances civiques, par exemple sur les institutions et les processus démocratiques ou les droits humains fondamentaux. Enfin, il est nécessaire qu'ils développent leur capacité d'analyse critique de la société, c'est-à-dire leur capacité de penser par eux-mêmes plutôt que de se laisser conduire. Cependant, la démocratie ne se limite pas à un corpus de connaissances ou à un ensemble de compétences intellectuelles. C'est une manière de vivre en collectivité et d'entretenir des rapports avec autrui qui exige tout un éventail de qualités et d'attitudes spécifiques, de la tolérance et du respect des droits d'autrui à la capacité de régler les conflits de manière pacifique et amiable, de trouver un terrain d'entente et de négocier.

La citoyenneté démocratique n'est donc pas quelque chose qui s'enseigne dans le seul cadre de l'éducation formelle : elle s'apprend, du moins en partie, par l'expérience. L'éducation à la citoyenneté démocratique ne saurait donc se limiter à des cours d'éducation civique à l'école ou à une instruction au cours de la seule scolarité obligatoire ; c'est un processus de toute une vie qui, dans l'idéal, commence dans le cocon familial, se poursuit à la maternelle, puis dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et, une fois adulte, dans le cadre de la formation pour adultes, de la formation professionnelle et de l'activité professionnelle.

Si l'éducation à la citoyenneté démocratique ne saurait être laissée aux seuls établissements d'éducation formelle – les initiatives locales, par exemple, ont un énorme potentiel en la matière – l'éducation formelle est essentielle au projet ECD. Cela tient non seulement à la nature relativement universelle de l'éducation formelle et à sa capacité de dispenser un programme officiel, mais aussi aux possibilités qu'elle offre, pour les apprenants, les enseignants et d'autres parties prenantes, de devenir de véritables acteurs de leur gouvernance et de leurs relations avec les communautés alentour, c'est-à-dire de faire l'expérience de la démocratie en action.

La possibilité de vivre en direct la démocratie et les droits de l'homme est un élément central de l'éducation à la citoyenneté démocratique. Les maternelles, les établissements primaires et secondaires et les universités doivent donc regarder au-delà de leur contenu académique et s'interroger sur la manière dont ils peuvent favoriser une telle expérience. Globalement, cette expérience peut se faire dans trois environnements d'apprentissage de la citoyenneté, de « communautés » au sein

de l'institution, qui se confondent partiellement : le cercle de la classe, du cours ou du groupe d'étude, la communauté scolaire ou universitaire et la collectivité dans son ensemble à laquelle appartient l'école ou le campus (comme le montre l'illustration 1).

Illustration 1 : Trois « environnements d'apprentissage de la citoyenneté »



La nécessité de créer de telles conditions d'apprentissage a des implications importantes pour les établissements d'enseignement et la manière dont ils se positionnent par rapport à d'autres intervenants de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans la société. Tout d'abord, il convient d'adopter une approche globale qui envisage l'éducation à la citoyenneté démocratique à la fois comme une matière en soi et comme un thème transversal. Ensuite, une forme plus démocratique de gouvernance s'impose, qui donne à toutes les parties prenantes, jeunes et moins jeunes, enseignants et apprenants, un rôle à jouer en mettant en place un système de gestion plus démocratique et des responsabilités partagées pour améliorer le fonctionnement de l'établissement et la prise de décision. En troisième lieu, l'accent doit être mis sur des méthodes actives et expérientielles qui permettent aux apprenants d'apprendre par la pratique, notamment à travers des formes d'apprentissage interactives, collectives et participatives. Quatrièmement, la relation entre les enseignants et les apprenants doit être plus ouverte et réciproque, en rupture avec le modèle autoritaire traditionnel. Enfin, il est nécessaire d'établir de nouvelles formes de coopération et de partenariat entre les établissements d'enseignement et d'autres acteurs et agents de la société – parents, organisations locales, administrations locales, entreprises, ONG et fondations.

1.3. En quoi la notion américaine d'« engagement civique » est-elle différente ?

La notion et la pratique de l'éducation à la citoyenneté démocratique en Europe se rapprochent par maints aspects de l'éducation et de l'engagement civiques

caractéristiques des Etats-Unis. Traditionnellement, c'est aux écoles et aux universités américaines qu'on a laissé le soin de construire et de préserver la société démocratique, en formant des citoyens éclairés. Au XX^e siècle, cette mission s'est souvent limitée à l'enseignement de cours sur l'histoire nationale et des gouvernements ou à l'exercice d'une activité bénévole. Ces dernières années, cependant, un nombre croissant de praticiens américains de l'éducation ont dénoncé l'insuffisance de cet enseignement, axé sur les rouages de la démocratie, alors que la compétence civique est quelque chose qui doit être intériorisé par la pratique. La citoyenneté s'apprend en effet par l'expérience, lorsque des individus se rencontrent pour régler des problèmes communs, discuter et écouter le point de vue et les préoccupations des autres. L'on s'accorde également de plus en plus à reconnaître que l'éducation civique ne doit pas être l'apanage des établissements d'éducation formelle, car c'est un apprentissage tout au long de la vie qui concerne toutes les institutions – formelles et autres – de la société⁸.

Tout comme l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'éducation civique a tendance à être utilisée de manière générique pour désigner toute une variété de pratiques. Cependant, si les aspirations de départ, voire certains termes, sont les mêmes, le concept américain aborde la question sous des angles légèrement différents. « L'engagement au service de la collectivité », c'est-à-dire la responsabilité à l'égard de la collectivité, par exemple, occupe une place beaucoup plus importante en tant que notion structurelle aux Etats-Unis, alors qu'en Europe les notions de « démocratie » et de « droits de l'homme » sont bien plus courantes. Dans le discours public américain, la notion d'engagement au service de la collectivité est souvent étroitement associée à des résultats civiques concrets, l'idée étant que la participation à la vie locale permet de construire des citoyens engagés. Dans la réalité, cependant, le lien entre les deux est souvent bien plus ténu.

En effet, il est rare que le bénévolat favorise une meilleure compréhension des facteurs sociaux et politiques à l'origine des problèmes. L'expression « engagement civique » est apparue en partie car elle souligne l'importance de la promotion d'une conscience politique et du développement de compétences et de valeurs démocratiques.

L'« apprentissage par le service » est l'une des formes les plus courantes d'engagement civique aux Etats-Unis qui incorpore le service d'intérêt général au programme d'études officiel. L'apprentissage par le service repose sur le principe de l'utilité pédagogique du service à la collectivité (en général, ou au niveau du quartier, etc.). Il existe parfois des programmes spécifiques qui mettent également l'accent sur « l'éducation du caractère » ou la promotion du développement moral à travers l'enseignement de qualités telles que la justice, l'équité, la sensibilité, le respect, la responsabilité et la fiabilité, chacune étant à sa manière considérée comme une contribution à la création d'une société plus responsable et attentive à l'autre. Ces

8. Kerr, D. et Nelson, J., « Active citizenship in INCA countries: definitions, policies, practices and outcomes », rapport final, QCA/NFER, Londres, 2006.

programmes sont beaucoup plus répandus durant les premières années de scolarité et dans le secondaire que dans l'enseignement supérieur.

Les initiatives visant à promouvoir le service à la collectivité, ou service d'intérêt général, comme il était qualifié à la fin des années 1980, ont conduit à une augmentation des activités bénévoles des étudiants des universités américaines. Dans les années 1990, plusieurs initiatives de premier plan ont été lancées afin de relier ces activités à la mission fondamentale des établissements d'enseignement supérieur, à savoir l'enseignement et la recherche. Aujourd'hui, de nombreux *colleges* et universités des Etats-Unis, sinon la majorité, proposent des cours qui comportent une dimension d'apprentissage par le service. En outre, des centaines de milliers d'étudiants participent chaque année à des actions de proximité ou de bénévolat au sein de leur communauté locale. Les programmes mis en œuvre par le système scolaire, de la maternelle à la fin du secondaire, encouragent également ce type d'initiative. D'après une étude réalisée en 2008 par la Corporation for National and Community Service (agence fédérale pour le service national et le service d'intérêt général), 68 % des lycées (et au moins 86 % de l'ensemble des établissements secondaires) offraient la possibilité de participer à des activités au service de la collectivité locale. Près d'un quart des proviseurs de lycée indiquait que leurs établissements proposaient des cours comportant des modules d'apprentissage par le service sanctionnés par des unités de valeur⁹. L'enseignement supérieur a connu une réorientation radicale vers l'engagement civique. Campus Compact, une association de présidents de *colleges* et d'universités qui s'emploie à promouvoir l'engagement civique, a vu ses membres augmenter de trois présidents en 1985 à plus de 1 100 membres en 2008, soit un quart de tous les établissements d'enseignement supérieur aux Etats-Unis. L'enquête annuelle réalisée par l'association auprès de ses membres indique qu'un tiers des étudiants de ces établissements s'investissent dans leur communauté en moyenne cinq heures par semaine en tant que bénévoles ou dans le cadre de l'apprentissage par le service. De nombreux campus encouragent la participation du corps professoral¹⁰. Plus de 85 % des membres interrogés indiquaient qu'ils récompensaient les recherches sur la communauté locale ou les initiatives d'apprentissage par le service lors de l'évaluation, de la titularisation et/ou de la promotion du corps professoral – un chiffre en nette augmentation par rapport à il y a cinq ans.

Il n'en reste pas moins qu'aux Etats-Unis, c'est l'apprentissage académique, et non pas l'apprentissage ou le résultat démocratiques, qui est visé¹¹. L'idée de promouvoir la démocratie à travers les cours d'apprentissage par le service est une approche plus récente. De même, malgré un mouvement récent en faveur d'une participation accrue des jeunes à la direction et à la prise de décisions concernant les programmes d'apprentissage par le service, on s'intéresse trop peu au fait que l'école et l'université constituent des communautés démocratiques à part entière ou à la nécessité

9. Voir www.nationalservice.gov/pdf/08_1112_isa_prevalence.pdf.

10. Voir www.compact.org/about/statistics/.

11. Colby, A., Ehrlich, T., Beaumont, E. et Stephens, J., *op. cit.*; Hartley, M. et Soo, D., *op. cit.*

d'instaurer des formes plus démocratiques de gouvernance. L'idée d'adopter une vision globale ainsi que la nécessité d'identifier des moyens de vivre la démocratie en direct à l'école et à l'université et de coordonner ces moyens avec le programme officiel, que ce soit au niveau de la matière même ou du programme en général, sont des notions que l'on rencontre beaucoup plus rarement dans le contexte américain.

Il est évident que, même si elles reflètent des priorités et des préoccupations sociales et politiques différentes, les conceptions européenne et américaine ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre – en raison du fait notamment que ni l'Europe ni les Etats-Unis ne sont des entités homogènes et qu'elles sont l'une comme l'autre constituées de toute une diversité de communautés qui sont confrontées à des problèmes et des enjeux spécifiques. Cette publication est destinée, entre autres objectifs, à encourager ce processus de partage.